

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 septembre 2013

---

HABILITATION À PRENDRE PAR ORDONNANCES DIVERSES MESURES DE  
SIMPLIFICATION ET DE SÉCURISATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 1386)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 42

présenté par  
M. Taugourdeau  
-----

**ARTICLE PREMIER**

À la fin de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« à la rupture du contrat de travail pendant la période d'essai »

les mots :

« au contrat de travail ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

A l'occasion de la discussion de ce projet de loi dit de simplification pour les entreprises, une véritable discussion doit s'ouvrir autour de la multitude des contrats de travail pouvant être conclus aujourd'hui.

Tel est l'objet de ce présent amendement.